

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant
la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies
et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 12 mai 2009, le nom, le sigle (abréviation) et les emblèmes de la «Banque asiatique de développement», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en français: Banque asiatique de développement
 - en anglais: Asian Development Bank
- b. le sigle (abréviation)
 - en français: ADB
 - en anglais: ADB
- c. les emblèmes



12 mai 2009

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle